

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE REACTIFS ET DE CONSOMMABLES POUR L'HÔPITAL NOVO

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 06 avril 2026 à 12:00

HOPITAL NOVO
6 Avenue de l'Île de France
95300 PONTOISE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE DE REACTIFS ET DE CONSOMMABLES POUR L'HÔPITAL NOVO
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	24
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2- Echantillons, maquettes ou prototypes.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures.....	10
7.2 - Attribution des accords-cadres	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	11
8.2.1 - Recours contentieux:	11
8.2.2 - Recours amiable:	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE DE REACTIFS ET DE CONSOMMABLES POUR L'HÔPITAL NOVO

Lieu(x) d'exécution :

Site d'exécution : Hôpital NOVO - Site de Pontoise - Laboratoire Biologie

Adresse : 6 Avenue Ile de France, 95300 PONTOISE

SIRET : 26950015300011

Site d'exécution : Hôpital NOVO - Laboratoire d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

Adresse : 6 Avenue Ile de France, 95300 PONTOISE

Site d'exécution : Hôpital NOVO - Site de Beaumont-Sur-Oise - Laboratoire Biologie

Adresse : 25 Rue Edmond Turcq, 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec un estimatif de 286 160,00 euros HT et un maximum de 460 440,00 euros HT est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 24 Lot(s) :

Lots	Désignation	Montant estimatif sur 4 ans HT	Montant maximum sur 4 ans HT
01	Mesure du Lactate en test rapide pour utilisation sur nouveaux-nés	9 480,00 €	13 400,00 €
02	Préservation des cellules du LCR pour diagnostic patient	6 800,00 €	10 200,00 €
03	Ac pour dépistage des hémopathies lymphoïdes T pour diagnostic patient	11 600,00 €	17 400,00 €
04	Milieu de conservation pour biopsie ganglionnaire pour diagnostic patient	480,00 €	720,00 €
05	Ecouvillon avec milieu de culture liquide intégré pour contrôle de surface dans un isolateur stérile	65 600,00 €	98 400,00 €
06	Cassettes de macroscopie adaptables sur graveuse VCP90	81 000,00 €	121 720,00 €
	Ruban thermique pour graveuse de lames Slidemate AS		
	Ruban impression pour graveuse de cassette Print Mate		
	Moules pour enrobage en paraffine		
	Flacons et seaux opaques		
07	Fluidifiant, décontaminant sécrétion bronchique + tampon phosphate	26 400,00 €	39 600,00 €
08	Flacons de formol pré-remplis	31 600,00 €	47 400,00 €
09	Réactifs pour immunofluorescence sur coupes congelées	2 480,00 €	6 000,00 €
10	MUC1	480,00 €	1 200,00 €

11	MUC2	480,00 €	1 200,00 €
12	KAPPA	3 400,00 €	6800,00 €
	LAMBDA		
13	NKX3.1	18 880,00 €	40 000 €
	CYTOKERATINE 5/6		
	PROTEINE P57		
	GATA 3		
	LMP EBV		
	HMG2		
14	CD138	2 000,00 €	4 000,00 €
15	TPO	4 400,00 €	8 800,00 €
	TDT		
16	THYROGLOBULINE	2 200,00 €	4 400,00 €
17	HP	4 000,00 €	8 000,00 €
18	NUTM-1 clone C52B1	2 000,00 €	4 000,00 €
19	CLAUDINE 18.2	4 000,00 €	8 000,00 €
20	CD61	2 400,00 €	6 000,00 €
21	INI-1	480,00 €	1 200,00 €
22	CXCL13	2 000,00 €	4 000,00 €
23	CD123 clone BR4MS	2 000.00 €	4 000.00 €
24	CD163 clone 10D6	2 000.00 €	4 000.00 €
R		286 160,00 euros	460 440,00 euros

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
01	33696500-0	Réactifs de laboratoire
02	33141000-0	Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques.
03	24960000-1	Produits chimiques variés.
04	33140000-3	Consommables médicaux.
05	38000000-5	Equipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes).

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau de prix unitaire (BPU)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les annexes au CCTP :

Annexe 1 - Questionnaire fournisseur

Annexe 2 - Questionnaire RSE

Annexe 3 - Délai moyen utilisation

Annexe 4 - Liste des lots détaillés

Annexe 5 - Liste des échantillons

- L'annexe 6 - RGPD

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- DC1 et DC2
- Pouvoirs
- Copies des jugements en cas de redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales, sociales, condamnations...
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations d'emploi de travailleurs handicapés
- Déclaration effectifs moyens, personnel d'encadrement
- Compte de résultats et CA
- Références
- Références hospitalières
- Attestations d'Assurance Responsabilité Civile + d'Assurance Professionnelle
- Annexe 6 - RGPD (datée et signée)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre (à dater et signer) :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau de prix unitaire (BPU)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les annexes au CCTP:
 - Annexe 1 - Questionnaire fournisseur
 - Annexe 2 - Questionnaire RSE
 - Annexe 3 - Délai moyen utilisation
 - Annexe 4 - Liste des lots détaillés

Annexe 5 - Liste des échantillons
Annexe 6 -RGPD (datée et signée)

Les autres pièces demandées pour juger de la qualité de l'offre sont :

Les fiches techniques doivent être fournies pour chaque référence en langue française avec le descriptif et les caractéristiques de chaque produit proposé. Le titre du document fera apparaître le numéro de lot, de sous-lot, le nom du produit et sa référence. Les fiches devront être classées par lot.

*Les certificats de marquage CE et CE/IVD

*Instruction d'utilisation des produits, c'est-à-dire toutes informations relatives à l'utilisation, la sécurité, le stockage et le conditionnement des produits

*Catalogue public tarifé : les candidats devront fournir un catalogue public tarifé. Ce catalogue sera valable au moment des offres, jusqu'à la fin de la première période d'exécution.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les annexes 1-2 et 3 doivent obligatoirement être complétées et envoyées avec l'offre sous peine de voir offre devenir irrégulière.

5.2- Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Date limite de réception des échantillons (au plus tard date de remise des offre) : 06/04/2026

Lieux et adresse de livraison des échantillons :

Pour le lot 5 :

HOPITAL NOVO
Service Achats et Logistiques
Site de Pontoise
6 Avenue Ile De France
95300 PONTOISE
Bâtiment S
A l'attention de Mme Sylvie CHOLLOU (01.30.75.40.83 sylvie.chollou@ght-novo.fr)

Pour les lots 9 à 22 :

HOPITAL NOVO
Site de Pontoise
6 Avenue Ile de France
95300 PONTOISE
Laboratoire d' Anatomie et Cytologie Pathologiques
A l'attention de Mr Jean-Philippe Tabut (01.30.75.41.59 jean-philippe.tabut@ght-novo.fr)

Les échantillons pourront être récupérés par les candidats non sélectionnés (ne concerne pas les échantillons à UU) : 1 Oui 0 Non

Les candidats non retenus pourront récupérer les échantillons non consommés sur demande écrite et sur rendez-vous auprès de **Mme Chollou ou Mr Tabut** et ce dans un délai de 2 mois après la date de notification. Passé ce délai, les échantillons seront acquis par l'hôpital NOVO.

Les échantillons à usage unique seront consommés dans le cadre des essais

Des échantillons pourront être demandés aux candidats pendant la phase d'analyse des offres. Ces derniers seront informés par courrier

Les quantités d'échantillons mentionnées dans le tableau joint sont des quantités minimales. Les candidats pourront fournir des échantillons en quantité supérieure en fonction de leur conditionnement.

L'emballage d'expédition devra porter la mention « SPECIMENS » ainsi que l'intitulé de la consultation. Les échantillons devront être accompagnés d'un bordereau de livraison comportant le n° et la désignation du lot auquel ils se rapportent ainsi que la désignation du produit. Aucune indication de prix ne devra y figurer.

Les échantillons seront livrés avec les fiches techniques correspondantes et les modes d'emploi, en langue française. En l'absence de ces indications, les échantillons ne seront pas testés.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les pièces de l'offre et de la candidature devront être insérées individuellement, et seront clairement identifiables (se référer aux noms des pièces listées sur le présent RC).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

HOPITAL NOVO
Service Juridique des Marchés - Bâtiment S

**6, avenue de l'Île de France
95300 PONTOISE**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATIONS
1 - VALEUR TECHNIQUE	50.0 %
• Evaluation technique sur échantillons ou d'après les documents techniques	47.5 %
• Délai moyen d'utilisation (pour les lots concernés)	2.5 %
2 - MODALITES LOGISTIQUES ET RSE / DEVELOPPEMENT DURABLE	20.0%
2.1. Modalités logistiques responsable	10.0%
2.2 RSE et Développement durable	10.0%
3 - PRIX DES PRESTATIONS	30 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les annexes 1-2 et 3 doivent obligatoirement être complétées et envoyées avec l'offre sous peine de voir l'offre devenir irrégulière.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

8.2.1 - Recours contentieux:

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2 Boulevard de l'hautil
95000 CERGY

Tél : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2 Boulevard de l'hautil
95000 CERGY

Tél : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

8.2.2 - Recours amiable:

En cas de règlement amiable des différends issus de ce marché, le CCIRA territorialement compétent est :

Adresse postale :

CCIRA de Versailles

Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris

Direction des affaires juridiques

5, rue Leblanc

75911 Paris cedex 15

Contact :

Corinne LEBRE

Secrétariat du CCIRA de Versailles

Tél. : 01 82 52 42 72 / Fax : 01 82 52 42 95

Courriel : pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr